

Extrait du CGT Crédit Agricole

http://www.cgtca.net/article.php3?id_article=365

Négociations pour l'emploi des travailleurs en situation de handicap

- Actualité - Conditions de travail -



Date de mise en ligne : mercredi 25 novembre 2015

CGT Crédit Agricole

La FNCA est entrée en négociation pour l'emploi des travailleurs en situation de handicap.

L'intervention de la CGT a été la suivante :

Nous considérons la démarche louable, mais nous contestons à nouveau la dérogation dont a bénéficié le crédit agricole pour ne pas verser les sommes à l'AGEFIPH. Nous contestons aussi la démarche de publicité qui a été faite autour de cet accord à des fins purement commerciales.

Dans votre bilan, les chiffres parlent en votre faveur, mais dans les faits nous sommes confrontés à une toute autre réalité.

Nous réservons notre signature pour 2018.

Cet accord serait un bon accord, si :

▶ Ambitions

- 6% dans toutes les entités (CR, Filiales et GIE)
- 730 CDI hors alternants en solde et non en mouvement

▶ Mesures concourant à l'embauche

- Favoriser les emplois sans BAC (Accueil, Courrier, ITICS, Assistants, et activités externalisées) aux Travailleurs en situation de handicap.
- Obliger toutes les entités à déposer les offres sur les portails dédiés (Cap Emploi, Pôle Emploi, Centres de réinsertion professionnelle, Hanploi.com,...)

▶ Intégration

- Les actions relatives aux Travailleurs en situation de handicap doivent être partie intégrante des dossiers de réorganisation présentés aux CE et CHSCT

▶ Maintien dans l'emploi

- Etudier toutes les possibilités de reclassement en interne pour les Travailleurs en situation de handicap avec inaptitude partielle
- Mettre en place une GPEC spécifique Travailleurs en situation de handicap
- Prise en compte des Travailleurs en situation de handicap dans les contrats de génération
- Mise à la norme handi-accueillante de tous les locaux
- Dans les projets lab-innovation (Les Villages), développer les projets ciblés vers le handicap, en y associant des Travailleurs en situation de handicap

▶ Développement du travail avec le secteur adapté et protégé

Négociations pour l'emploi des travailleurs en situation de handicap

- Faire des partenariats nationaux avec les ESAT

► Moyens alloués à l'emploi

- Les salaires de HECA ne doivent pas être comptabilisés sur le budget Handicap
- Le correspondant HECA doit être rattaché à la Direction générale et non à la RH
- La RH doit informer le correspondant HECA de tout recrutement
- Bureau fermé du correspondant HECA pour la confidentialité

► Suivi

- Ajouter des indicateurs de résultat des actions définies en termes de Formation. Analyse des départs.

► Absent de l'accord de 2010

- Etat des lieux au niveau National
- Temps nécessaire aux soins pris en charge par l'entreprise pour les Travailleurs en situation de handicap et les aidants
- Attribution de CESU aux Travailleurs en situation de handicap, hors budget HECA
- Cotisation retraite prise en charge par l'entreprise à tx plein pour les Travailleurs en situation de handicap à temps partiel

Post-scriptum :

Crédit Photo : Crédit Agricole. Sophie VOUZELAUD, élue Miss Limousin 2006, Première Dauphine de Miss France en 2007, est aussi... sourde.